

Coppet, le 7 octobre 2026



## CONSEIL COMMUNAL

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2026 LEGISLATURE 2026-2031

#### **Le Conseil communal de Coppet décide à l'unanimité** (41 oui, 0 non, 0 abst.)

D'accepter le préavis n°06/2026-2024 concernant l'abrogation du Règlement concernant le service des taxis ;

Extrait conforme.

Ainsi fait à Coppet, le sept octobre deux mille vingt-six.

Conseil Communal de Coppet

Le Président

Yves Riesen



La Secrétaire

Claire Gavin

« La décision relative au préavis **06/2026-2027** doit être soumise à approbation cantonale. Un éventuel référendum ne sera possible qu'après cette dernière. Un nouvel affichage aura lieu à ce moment-là ».